



CONDITIONS TARIFAIRES 2025 DES ENTREPRISES (SECTEURS DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES) ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

COTISATION ANNUELLE – OFFRE SOCLE

La cotisation est calculée par salarié présent au 1er janvier de l'année en cours et par l'application du barème suivant :

Tarif A : sociétés employant moins de 200 salariés ou faisant partie d'un Groupe dont l'effectif total ne dépasse pas 200 salariés.

Tarif B : sociétés employant au moins 200 salariés ou appartenant à un Groupe dont l'effectif total est supérieur ou égal à 200 salariés.

Les embauches en cours d'année feront l'objet d'une facturation complémentaire selon le même barème.

PRESTATIONS COUVERTES PAR LA COTISATION ANNUELLE

1. L'ENSEMBLE DES VISITES MÉDICALES RÉALISÉES PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL OU INFIRMIERS

- Les visites d'information et de prévention initiales (VIPI).
- Les visites d'information et de prévention périodiques (VIPP).
- Les visites de pré-reprise.
- Les visites de reprise (maladie, maternité, accident du travail).
- Les visites à la demande (du médecin du travail, de l'employeur, du salarié et de l'agent).
- Les visites complémentaires à la demande du médecin du travail,
- La prescription et le suivi des examens complémentaires.
- Les vaccinations obligatoires ou recommandées.
- Les entretiens avec une assistante sociale de Thalie Santé.
- Les entretiens avec un(e) psychologue du travail de Thalie Santé (dans une limite définie chaque année en conseil d'administration).
- La participation aux instances représentatives du personnel (CSE, CHSCT...).

2. L'ENSEMBLE DES ACTIONS RÉGLEMENTAIRES, RÉALISÉES PAR L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (*), À LA DEMANDE DU MÉDECIN DU TRAVAIL

- Les sensibilisations individuelles et collectives selon l'offre socle.
- Les bilans.
- Les visites de locaux.
- La fiche d'entreprise.
- L'aide aux documents unique (D.U.).
- La veille juridique et informationnelle sur la thématique Santé/Travail.

(*) L'équipe pluridisciplinaire est composée des professionnels suivants :

Médecin du Travail, Infirmier(ière) Santé du Travail, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P), Technicien(ne) Hygiène Sécurité (T.H.S), Assistant(e) Sociale, Psychologue du Travail, Addictologue du Travail.

AUTRES PRESTATIONS NON COUVERTES PAR LA COTISATION ANNUELLE

- Transport de matériel par coursier (en cas de visites médicales assurées en entreprise).
- Fournitures de matériel médical (en cas de visites médicales assurées en entreprise).
- Visites médicales non honorées et les vacances annulées.
- Les prestations complémentaires sont facturées sur une base trimestrielle, payables à réception.

TARIFICATION DE LA COTISATION DE L'OFFRE SOCLE EN VIGUEUR AU 01/01/2025

Les tarifs sont revus, en fin d'année, par la Commission de Contrôle, et validés par le Conseil d'Administration de Thalie Santé.

COTISATION

Tarif A (l'effectif de l'entreprise et ses filiales est inférieur à 200 salariés)	95€ HT
Tarif A nouvelle embauche en cours d'année	95€ HT

Tarif B (l'effectif de l'entreprise et ses filiales est supérieur ou égal à 200 salariés)	100€ HT
Tarif B nouvelle embauche en cours d'année	65€ HT

AUTRES PRESTATIONS

La prise en charge du transport de matériel (en cas de visite en entreprise) et fourniture de matériel (drap d'examen, produits d'hygiène...) se fait selon devis et facture

Visites médicales non honorées

RDV salarié non honoré (non excusé 48h à l'avance par courriel)	50 € HT
Vacation annulée par mail (moins de 48h à l'avance - journée)	500 € HT

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES HORS COTISATION ANNUELLE

Les prestations complémentaires comprennent toutes les prestations au-delà de l'offre socle dans le respect des missions prévues à l'article L 4622-2 du code du travail. Il peut s'agir de prestations collectives (au-delà du nombre prévu dans l'offre socle) telles que :

- Sensibilisations (risques psychosociaux, comportements à caractère sexuel et sexiste, risques routiers, bonnes postures sur écran en présentiel ou en télétravail...)
- Ateliers (mise en œuvre de l'intelligence collective en entreprise, élaboration des règles en entreprise...)
- Accompagnements (réalisation et mise à jour du DUERP, aménagement de poste nomade, mise en place d'un plan de reprise d'activité, réalisation d'un protocole sanitaire...)

Il peut également s'agir de la volonté de la part d'une entreprise de renforcer la présence d'un ou de plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, assistante sociale...) en son sein. Les équipes de Thalie Santé souhaitent pouvoir répondre au mieux aux demandes de ses entreprises adhérentes. Aussi l'offre complémentaire peut être très variée en fonction des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

Exemples d'interventions possibles :

- Réalisation complète du DUERP,
- Mission d'accompagnement sur les risques psychosociaux dans l'établissement (audit, préconisation, plan d'action),
- Aide en entreprise à l'amélioration des collectifs dégradés,
- Prise en charge des situations de stress post-traumatique,
- Médiation des situations conflictuelles,
- Étude du fonctionnement organisationnel de l'établissement,
- Accompagnement ergonomique sur des projets architecturaux, de réorganisation, de nouvelles implantations, de nouveaux équipements, de nouvelles machines, ...
- Aide à la réalisation du cahier des charges et/ou conseil au choix d'un consultant...

Offre Complémentaire Tarification

		TARIFS HT 2025
Intervention Infirmier	1 ½ jour	450 €
	1 jour	750 €
Intervention Médecin	1 ½ jour	750 €
	1 jour	1350 €
Pôle Psychosocial	1 ½ jour assistant(e) social(e)	300 €
	1 jour assistant(e) social(e)	500 €
	1 ½ jour psychologue du travail	500 €
	1 jour psychologue du travail	850 €
Pôle Prévention	1 ½ jour	500 €
	1 jour	850 €

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION

L'adhésion est conclue pour une durée d'une année correspondant à l'exercice comptable.

Pour la première année, la durée de l'adhésion couvre la période comprise entre la date d'effet de l'adhésion et la date de clôture de l'exercice comptable, date d'échéance du contrat.

L'adhésion est renouvelable chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de clôture de l'exercice comptable.

Thalie Santé
6 rue de Berri 75008 Paris
+33 (0)1 49 27 60 51
adhesion@thalie-sante.org
www.thalie-santé.org